

Avis n° 2016-10-19/16

AVIS ÉMIS PAR LE CONSEIL DES USAGERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DE LA RÉGION DE BRUXELLES- CAPITALE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES METHODOLOGIES TARIFAIRE ELECTRICITE ET GAZ

Table des matières

A. Saisine

B. Avis

A. Saisine

Le Conseil des Usagers de l'Electricité et du Gaz en Région de Bruxelles-Capitale (ci-après « le Conseil ») a été saisi, le 4 octobre 2016, d'une demande d'avis de BRUGEL, afférente au projet de modification des méthodologies tarifaires électricité et gaz applicables au gestionnaire du réseau de distribution (Sibelga).

Le Conseil a débattu du projet soumis à son examen en date du 19 octobre 2016 et a rendu l'avis ci-après.

B. Avis

Le Conseil est attentif à la stabilité et à la maîtrise des tarifs de distribution. Le Conseil salue dès lors l'initiative de Brugel de proposer des adaptations transparentes et cohérentes des méthodologies tarifaires sur la base des constats posés au terme de l'exercice de contrôle ex-post de l'année 2015 : tout particulièrement les adaptations visant à limiter la constitution des soldes tarifaires et à permettre l'affectation des soldes déjà constitués.

Le Conseil soutient la volonté de Brugel de prévoir ces adaptations en veillant à maintenir un rapport équilibré entre, d'une part, la prise en compte des enjeux socioéconomiques de maîtrise et de stabilité des tarifs et, d'autre part,

le maintien de l'attractivité de la rémunération globale du gestionnaire de réseau de distribution.

Le Conseil salue également la prise en compte par Brugel des contraintes opérationnelles des fournisseurs pour la mise en œuvre de ces adaptations tarifaires.

Enfin, le Conseil marque sa satisfaction de constater qu'il soit prévu qu'une part du solde tarifaire constitué en gaz soit réservée aux coûts que devrait supporter le gestionnaire de réseau de distribution dans le cadre du passage du gaz L au gaz H.